



Suspension de prêt

Par etoile63

Bonjour,

Mon ancien compagnon et moi avons contracté un crédit en janvier 2022 pour la construction d'une maison. Suite à notre séparation à la fin de l'année 2022, les travaux restent inachevés, et le crédit est pratiquement entièrement utilisé. Mon ex-compagnon m'a récemment informée qu'il avait demandé une suspension de prêt de 24 mois à la banque. Il m'a mentionné que je recevrai un courrier de la banque à signer, que je n'ai pas encore reçu à ce jour.

De plus, il m'a indiqué qu'à la reprise du prêt, si le bien est toujours en notre possession, le remboursement reprendra avec un surplus des intérêts cumulés sur 24 mois.

Suis-je obligée d'accepter cette suspension de prêt ou est-il possible que je continue de payer ma part du crédit, de sorte que la suspension et le surplus d'intérêts ne s'appliquent qu'à lui ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est à la banque qu'il faut poser ces questions.